

Créer ou mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Formation sur mesure
Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 09/12/2022

Nous consulter

Une obligation pour tout employeur : Phase préparatoire + option accompagnement à la réalisation sur site

Objectifs

- Maîtriser les obligations de l'employeur en matière de santé au travail,
- Maîtriser les obligations en matière de D.U.E.R.P.,
- Maîtriser les conséquences du COVID-19 sur le D.U.E.R.P.,
- Maîtriser les modalités de mise en place d'un P.C.A. (Plan de Continuité de l'Activité)

Compétences visées

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- répondre sur les obligations de l'employeur en matière de santé au travail,
- mettre à jour un D.U.E.R.P en intégrant les nouvelles obligations liées au COVID-19,
- mettre en place un P.C.A. (Plan de Continuité de l'Activité)

Public

Formation destinée prioritairement aux chefs d'entreprise, responsables RH, cadres...

Prérequis : Aucun

Accessibilité: Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Créer ou mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL



Créer ou mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

- Article L.4121-3 du code du travail
- Obligation de mise à jour du D.U.E.R.P.
- Rôle du C.S.E.

GENERALITES SUR LE COVID-19

- Modes de transmission
- Recommandations sanitaires

COVID-19 ET D.U.E.R.P.

- Identifier les situations à risques
- Définir les niveaux de gravité
- Mettre en place des mesures de prévention
- Etablir un P.C.A. (Plan de Continuité de l'Activité)

COVID-19 ET DROIT DE RETRAIT

- Article L.4131-1 du code du travail
- Bien-fondé du droit de retrait
- Conséquences pour l'employeur
- Conséquences pour le salarié
- Modalités d'information

MESURES A METTRE EN PLACE POUR EVITER LE DROIT DE RETRAIT

- Actions de prévention
- Actions d'information
- Actions de formation
- Mise en place des moyens adaptés

RISQUES JURIDIQUES

- Pour l'employeur
- Pour le salarié

MISE EN PLACE D'UN P.C.A. (Plan de Continuité de l'Activité)

- Objectifs
- Entreprises concernées
- Quand mettre en place un P.C.A.
- Comment mettre en place un P.C.A.
- Analyse d'impact
- Mise en oeuvre
- Information des salariés
- Mise à jour du D.U.E.R.P.

Créer ou mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Dates & lieux

 Formation sur mesure : nous consulter

 Le Mans

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant.

Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation. A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM - quizz - mise en situation ...). Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.